

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : PREMIERS ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Porté par le Conseil national des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS), l'Observatoire national de l'ESS publie une note consacrée aux sociétés commerciales.

Les sociétés commerciales ont été intégrées au champ historique de l'ESS (associations, coopératives, fondations et mutuelles) avec la loi du 31 juillet 2014. Encore méconnues dans le paysage économique français, l'originalité de ces sociétés relève de leur hybridation entre principes sociétaux et logique marchande. Trois ans après leur reconnaissance juridique, la note [Les sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire : premiers éléments d'analyse](#) donne des pistes de réflexion sur ces entreprises en plein essor.

COUP D'OEIL SUR : LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

- ▶ **236** en avril 2017
- ▶ Principaux secteurs d'activité :
 - **34% dans le soutien aux entreprises** (conseils, agence de travail temporaire)
 - **20% dans les autres industries et construction** (réparation, recyclage et réemploi)
 - **14% dans le commerce**
- ▶ Une forme juridique plutôt **ancrée en Ile-de-France (28% des établissements)**, en Nouvelle-Aquitaine (16%) et en Bretagne (13%)

L'étude associe des données quantitatives, issues de l'INSEE avec des informations qualitatives, recueillies lors d'entretiens auprès d'entrepreneurs. L'analyse de leur discours permet de mieux comprendre la diversité de leurs situations et de leurs motivations à faire partie de l'ESS.

DECouvrez LA NOTE SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE [ICI](#)

LES CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Organisations territoriales des entreprises de l'ESS, les CRESS assurent les missions de représentation, de défense, de promotion, de développement et d'observation de l'ESS au niveau régional. Elles rassemblent les entreprises de l'ESS au-delà de leurs statuts pour développer des coopérations, une intelligence commune et porter le projet de l'économie sociale et solidaire. Insrites dans l'article 6 de la loi ESS, elles sont présentes dans toutes les régions de France (métropole et DOM).

Le Conseil National des CRESS est le lieu de concertation permanente et de ressources des CRESS. Il a pour but d'animer, promouvoir, défendre et représenter les CRESS. Il met en place les outils nécessaires à la structuration des CRESS et à la mutualisation de leurs actions.

www.cncres.org

L'Observatoire National et les Observatoires régionaux de l'ESS

Créé en 2008 par le CNCRESS, l'Observatoire national de l'ESS est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur le réseau de compétences des Observatoire régionaux de l'ESS pour conduire une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics. Pour en savoir plus : [l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire](#)

Contact presse : **CNCRESS** – Laurence Delort – laurencedelort@cncres.org – 01 49 88 52 64